

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	11 ^h 30	9 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès.	6 41	1 14	6 6	— Express. S.	8	8	8	Sept-Ponts.	4 53	11 11	5 37	BORDEAUX.	7 40	10 49	9 30	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43	Lamadelleine.	7 50	11 44	5 21
Parnac.	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX.	5 45	3 15	Montpezat.	5 31	11 52	6 25	Montbrun, hal.	8 34	12 55	6 4	Cajarc.	8 31	12 42	5 53	Verz.	8 11	12 15	5 38	
Luzach.	7 3	1 34	6 28	M.-Libos. — D.	8 40	8 55	Borredon.	5 45	12 6	6 42	St-Girg, halte.	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	Montbrun, hal.	8 18	12 18	5 44	
Castelfranc.	7 31	1 47	6 44	Fumel.	8 45	3 15	Caussade.	5 55	12 16	6 56	St-Martin-Lab.	9 4	1 43	6 26	Verz.	9 11	1 45	6 38	St-Girg, halte.	9 3	1 36	6 31	
Puy-l'Évêque.	7 43	2 8	7 8	Souillac-Touzac	9 1	3 28	Reauville.	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	9 17	1 59	6 36	St-Girg, halte.	9 11	1 45	6 38	Conduché.	9 11	1 45	6 38	
Duravel.	7 53	2 18	7 18	Duravel.	9 10	3 33	Albiac.	6 13	12 34	7 8	St-Girg, halte.	9 33	2 23	6 36	St-Girg, halte.	9 25	2 12	6 51	St-Girg, halte.	9 25	2 12	6 51	
Souillac-Touzac	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	Montanban. A.	6 39	1	7 45	St-Girg, halte.	9 44	2 36	7 1	Verz.	9 34	2 29	7	Verz.	9 44	2 46	7 2	
Fumel.	8 6	2 29	7 32	M.-Libos. — A.	8 13	2 35	BORDEAUX.	10 40	6 05	7 45	St-Girg, halte.	9 58	3 3	7 14	Arcaumont.	9 44	2 46	7 2	Arcaumont.	9 44	2 46	7 2	
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	CAHORS. — A.	10 25	5 1	TOULOUSE. A.	8 25	3 55	9 41	CAHORS. — A.	9 51	12 37	6 35	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 29	Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 29	
BORDEAUX.	3 51	8 11	2 40																				
PARIS. — Ar.	11 46	4 18	2 40																				

Cahors, le 17 Février.

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 février

La Chambre ordonne la cessation des poursuites contre M. Amagat, député, pendant la durée de la session parlementaire, dans l'affaire Brousse.

M. Cunéo d'Ornano développe son interpellation sur les loteries autorisées.

Il démontre que sur cent millions de billets émis soixante millions sont restés entre les mains des intermédiaires.

Il critique très vivement l'administration de M. Avenel et soutient que la responsabilité du gouvernement est gravement compromise par le manque de surveillance.

M. Antonin Proust défend la loterie des Arts décoratifs.

M. Goblet reconnaît qu'il y a de graves abus ont été commis pour des loteries en cours; il prendra des précautions; il ne sera plus accordé de nouvelles autorisations, sauf pour l'association de la presse.

L'ordre du jour par et simple est voté.

M. Dauphin dépose un projet tendant à relever l'impôt sur les sucres.

M. Méline demande le renvoi à la commission des sucres.

M. Wilson insiste pour le renvoi à la commission du budget.

Le renvoi à la commission du budget est adopté par 272 voix contre 258.

M. Blansubé développe son interpellation sur les transports de la marine. Il dit que le système actuel est onéreux et inhumain.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 15 février.

M. de Gavardie exprime le regret que dans le projet de traité entre la France et la Corée les missionnaires ne soient pas sauvegardés.

M. Flourens déclare que le gouvernement n'a pas oublié de sauvegarder les droits des missionnaires et que non-seulement le traité assure la

liberté de tout Français sans exception, mais qu'il a encore été convenu dans les pourparlers préliminaires entre les deux gouvernements, que le droit de professer le culte serait compris dans le droit accordé de professer ou d'étudier les langues, les sciences, etc., inscrit dans l'article 9 du traité.

L'incident est clos.

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur les aliénés.

Les articles 17 et 18 sont adoptés.

M. Combes soutient un amendement sur l'article 19, tendant à délimiter les compétences de la magistrature et de la médecine.

M. le garde des sceaux combat l'amendement, qui aurait pour résultat de rendre l'intervention judiciaire inutile, puisqu'elle viendrait seulement sanctionner la décision médicale et supprimer la responsabilité du médecin.

L'amendement de M. Combes est rejeté.

M. Paris, sur l'article 19, propose un amendement par lequel le tribunal, quand il sera embarrassé pour statuer entre des avis contradictoires, puisse ordonner une expertise médico-légale.

Après les observations du rapporteur, le Sénat adopte l'amendement de M. Paris.

M. de Gavardie critique le projet de loi qu'il croit inapplicable, et propose un amendement qui est rejeté.

L'article 19 est adopté.

Les articles 20 à 30 sont adoptés.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres. — Les ministres se sont réunis mardi à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Goblet a informé ses collègues qu'il avait résolu d'autoriser la fusion des loteries, que le syndicat de la presse parisienne, le syndicat de la presse départementale et l'association professionnelle des journalistes républicains se disposaient à émettre respectivement.

Le général Boulanger a soumis à la signature du président de la République un décret portant nominations dans l'état-major général de l'armée :

Le général Lewal, commandant le 10^e corps d'ar-

mée de Rennes, est nommé commandant du 2^e corps à Amiens, en remplacement du général Witte placé dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major.

Le général Hanriot, commandant le 15^e corps à Toulouse, est nommé commandant du 10^e corps à Rennes.

Le général Bressonnet, président du comité de génie, est nommé au 17^e corps d'armée à Toulouse.

Le général Baron Berge, commandant le 16^e corps à Montpellier et le général Lagerot, commandant le 8^e corps d'armée à Bourges, dont le commandement arrivait à expiration, sont maintenus à la tête de leurs corps respectifs.

De son côté, M. Dauphin a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel M. Catusse, directeur général des contributions indirectes est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

M. Grévy a également signé sur la proposition de M. Dauphin, un décret nommant des receveurs particuliers.

L'impôt sur le revenu. — Le Voltaire annonce que le ministre des finances prépare un projet de loi relatif à une légère application de l'impôt sur le revenu.

Les obsèques de M. Raoul Duval. — Les obsèques de M. Raoul Duval, député de l'Eure, ont eu lieu, mardi, à midi et demi, à l'Oratoire du Louvre. Le cercueil disparaissait sous les fleurs.

Citons parmi les plus belles couronnes, celles de la Ligue des patriotes, du journal la Droite républicaine, de Pont-de-Larche, d'Incarville, de Nonancourt, de Louviers, des « Amis de l'Eure ».

Dans l'assistance on remarquait : le colonel Fayet, représentant le président de la République, le colonel Lichtenstein, l'amiral Jauréguiberry, le capitaine Léautier, représentant le gouverneur de Paris, le préfet de l'Eure, MM. Teisserenc de Bort, Seillière, de Lesseps, le général Pléssier, le duc Decazes, Chesnelong, Larocheffoucauld, Clermont-Tonnerre, Buffet, Lamoiski, Camille Séé, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Institut Pasteur. — Le montant des souscriptions recueillies, jusqu'à ce jour, pour la fon-

dation de l'Institut Pasteur, s'élève à la somme de 1,710,775 fr. 41 c.

Nonciature. — On assure qu'il est question de Mgr Galimberti pour succéder à Paris, Mgr di Rendé, nommé cardinal.

Sièges épiscopaux. — Un mouvement portant sur sept sièges épiscopaux va paraître : Mgr Foulon est définitivement désigné pour succéder à Mgr Gaverot, à Lyon, et sera remplacé à Besançon par Mgr Besson, évêque de Nîmes.

Mgr Gouzeau, évêque de Gap, obtiendrait l'archevêché d'Anch.

Un vicaire général de Cambrai serait nommé évêque de Laval.

Les sièges de Nîmes, Gap et Le Puy restent à pourvoir.

Découverte d'une bombe à Dijon. — Dijon, 13 février.

Une bombe a été découverte ce soir, sur la fenêtre d'un hôtel particulier situé place St-Michel.

Elle a été déposée au parquet de notre ville, en attendant que sa composition soit examinée par les artificiers de l'arsenal.

Depuis quelques temps on remarquait dans notre ville certaines figures suspectes.

La police a commencé aussitôt une information.

Incendie. — Un incendie qui a consumé vingt maisons, a éclaté à Aulon (Creuse).

Commission de l'armée. — La commission de l'armée réunie mardi, sous la présidence de M. de Mahy, a continué l'examen du projet de loi organique militaire. Après avoir longuement discuté l'article 152 du titre III relatif à la composition de l'armée active elle s'est ajournée à demain pour entendre le ministre de la guerre sur cet article et sur les autres points qu'elle a déjà réservés.

Lyon. — Les deux espions présumés n'ont pas été poursuivis faute de preuves. Ils partent pour l'Angleterre.

Nancy. — Les déserteurs parmi les soldats allemands et alsaciens continuent. Des patrouilles ont été organisées pour les empêcher.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE III

LE BRICK « L'ÉTINCELLE »

Lorsqu'il se vit possesseur, par intérim, d'une fortune assez ronde, il n'eût plus qu'un désir qui atteignit bientôt des proportions énormes : mettre à la voile, traverser l'océan, fouler sous ses pieds la terre des grands hommes et des grandes choses.

Dona Melita avait alors seize ans. Notre homme n'y tint plus; il glissa fallacieusement à l'oreille de la jeune fille :

— L'air de Santiago vous fait mal, ma chère nièce; j'ai vu le docteur : nous avons causé de votre santé délicate, et il m'a conseillé un bon voyage; en France, par exemple.

— Je suis à vos ordres, mon oncle, reprit la douce enfant.

A l'instant même on commença les préparatifs. L'heureux tuteur était transporté de joie; il parlait à tout le monde, il était partout.

Enfin, le jour tant désiré arriva. Et trois mois après, don Sancho semait dédaigneusement à Paris la fortune de sa pupille!

Deux ans se passèrent ainsi. Quoique belle et du naturel le plus aimable, dona Melita vivait loin du monde; l'éclat des salons, les tourbillons

de la valse n'avaient point ébloui ses regards.

Cependant il arriva à don Sancho ce qui arrive souvent aux gens de son espèce; un matin, il trouva son coffre-fort vide ! Le jeu, ce même jeu effroyable qui l'avait déjà ruiné, le ruinait encore; ou, pour mieux dire, engloutissait la fortune de sa pupille !

Il se frappa le front, s'arracha les cheveux, s'appela misérable... remords tardifs ! Tout était absolument dévoré !

Alors, l'œil hagard, les mains crispées, il ramassa quelques billets de banque éparpillés dans sa chambre, et donna l'ordre du départ.

Quoiqu'elle ne comprit rien à cette brusque détermination, l'aimable jeune fille n'essaya pas même une question. Elle suivit son oncle avec ce sourire charmant de l'innocence et de la bonté.

A onze heures du soir, ils descendaient à l'hôtel de Bordeaux, au Havre. N'ayant plus la somme nécessaire pour payer son passage sur les paquebots à vapeur, don Sancho venait dans ce port, s'embarquer sur un navire à voiles.

Le lendemain, le chilien et sa pupille déjeunèrent donc à l'hôtel, lorsqu'un jeune homme de vingt-huit ans environ, entra joyeusement en tortillant sa moustache.

Après avoir salué les étrangers, il s'assit près d'eux, sans plus de façons.

Apparemment, notre américain n'aimait pas la compagnie : car il fit une grimace d'assez mauvaise humeur. Ce qui fit sourire dona Melita imperceptiblement.

Mais bientôt les traits sévères, le geste hardi,

l'œil fier du nouveau venu calmèrent les nerfs de don Sancho. Celui-ci réfléchit encore en voyant le teint basané du nouveau personnage; puis il hâsarda une question :

— Monsieur est marin peut-être ?

— Si, senor, répondit le jeune homme qui avait deviné la nationalité de son interlocuteur.

— Capitaine, sans doute ?

— Pour vous servir, caballero.

Cette réponse valut au marin, et cette fois encore à son avantage, un nouvel examen de la part de don Sancho.

— Vous me voyez très-embarrassé, monsieur, reprit le chilien; nous venions prendre, ma pupille dona Melita et moi, passage sur un des navires qui vont dans les mers du Sud; mais, par un malentendu déplorable, nous arrivons trop tard : le navire de la Compagnie Maritime qui part ce mois-ci a mis à la voile hier.

— Vive dieu, senor mio ! je suis capitaine propriétaire d'un joli brick. J'appareille pour Mexilhonnes... En passant, je vous laisse à Valparaiso. Cela vous va-t-il ?

Don Sancho accepta avec reconnaissance.

Une demi-heure après, le marin prenait congé de la jeune fille, et serrait la main du vieux chilien.

— A propos, dit vivement celui-ci, votre nom, Capitaine ?

— Louis Brune.

— Et celui du brick ?

— L'Étincelle.

Le lendemain, à midi, on signalait à la vigie du Havre la sortie de plusieurs navires : l'Étincelle cinglait à leur tête. Elle disparut la première

dans le Nord-Ouest.

Don Sancho et sa pupille étaient les seuls passagers du brick. Dans une traversée, sur un navire à voiles particulièrement, l'intimité entre les gens du bord s'établit facilement.

On respire entre le ciel et la terre, un tel souffle de liberté démocratique, si je puis m'exprimer ainsi, que tous les rangs de la société s'y nivellent bien vite.

Là, peu de simagrées, peu d'orgueilleux travers, plus de classes jalouses; les mêmes dangers, l'étendue redoutable des eaux, un contact incessant réunissent les passagers dans une sorte d'égalité très remarquable.

A bord, la glace se rompt de bonne heure; les relations les plus cordiales chassent bientôt la longue monotonie du voyage.

Or, après un mois de mer, c'est-à-dire au moment où l'Étincelle doublait l'équateur, don Sancho, sa pupille et Louis Brune, vivaient déjà comme s'ils se fussent toujours connus.

Prisonniers entre quatre planches, selon l'expression consacrée, ils se voyaient sans cesse. La conversation commença à déjeuner duré jusqu'au soir; et bien des fois, sous ces chaudes latitudes, elle se prolongeait très-avant dans la nuit.

Dona Melita était musicienne. Aussi chaque soir, depuis que le brick navigait entre les tropiques, sur une mer toujours belle, la jeune fille charmait par ses chants les soirées du bord, en mêlant aux accords de la harpe, sa voix d'une admirable beauté.

(A suivre).

Le Gouvernement français a donné des ordres pour que, si ces patrouilles violaient le territoire français, procès-verbal fut dressé, et une note diplomatique envoyée à Berlin.

Allemagne. — La *Gazette nationale* est obligée de reconnaître l'attitude réservée de la presse française; mais elle ajoute que cette attitude n'est pas naturelle.

Berlin, 15 février.

Il se produit une détente. Le parti militaire perd son influence.

Allemagne et Russie. — *L'Intransigeant* annonce que l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg a eu un long entretien avec le Czar, auquel il avait reçu l'ordre de demander si, en cas de guerre entre la France et l'Allemagne, la Russie garderait la neutralité.

L'ambassadeur est sorti fort mécontent, le Czar ayant refusé de prendre aucun engagement. Ce refus est très commenté dans les cercles diplomatiques et militaires de Saint-Petersbourg.

Russie. — Suivant une dépêche de Vienne à *L'Intransigeant*, le Czar a déclaré qu'il ne laisserait jamais violer la neutralité de la Belgique.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le bal de la Préfecture. — Le bal donné lundi par M. le Préfet et M^{me} Paysant, a été très brillant.

Les salons étaient décorés avec un goût parfait et on s'inquiétait jusqu'ici.

Parmi les invités on distinguait beaucoup d'officiers.

Les dames étaient nombreuses dans les salons de la Préfecture, et l'on a fort remarqué leurs brillantes toilettes.

Le bal, commencé à 10 heures du soir n'a pris fin qu'au jour.

M. le Préfet et M^{me} Paysant ont fait les honneurs de la soirée avec la grâce bien connue de leurs invités.

Ceux-ci, se retirant, ne regrettaient qu'une chose, c'est que ces réunions soient si rares à Cahors.

Tabacs. — Par décision de M. le directeur du personnel des manufactures de l'Etat, M. Philipot, nommé vérificateur de 3^e classe de la culture dans le Nord, non installé, est maintenu au même titre dans le Lot.

Ponts et chaussées. — M. Molinier, conducteur des ponts et chaussées, qui avait été récemment attaché aux bureaux de M. l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Gourdon, vient d'être appelé, par décision ministérielle, dans le département de Saône-et-Loire.

Nous apprenons que M. Pradié, Paul, conducteur des ponts et chaussées, en résidence à Cahors, est nommé à Gourdon, en remplacement de M. Maurel, décédé.

Congés universitaires. — Le ministre de l'instruction publique a fixé comme suit la durée des congés, à l'occasion des jours gras, dans les lycées et collèges de garçons et de filles pour toutes les académies.

Sortie le samedi 19 février, après la classe du soir; rentrée, le mercredi 23 février, à midi.

Justice de paix. — M. Costes a été nommé juge de paix à Salviac.

Pourvoi en cassation. — M. de Gozon, maire du Vigan, vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt rendu par la Cour d'assises du Lot, sur la question de prescription invoquée par M. Linol.

Actes de probité. — M. Tourriol, Jean-Pierre, brigadier d'octroi, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une somme de 43 fr. 30, a déposé sa trouvaille au bureau de police, où elle a été réclamée par la nommée Pégourie, épouse Bergon, ménagère à Ménéjous, canton de Catus, sa légitime propriétaire.

M. Laroussilhe, percepteur de Pradines, ayant perdu dans la salle du Théâtre de Cahors, une épingle d'or montée en perles, cet objet lui a été remis par le jeune Lescale, Jean, manouvrier, âgé de 16 ans, rue Lestieu.

Procès-verbal. — Procès-verbal, pour vol de bois à brûler a été dressé contre le nommé L..., menuisier à Cahors.

Castelnau - Montratier. — Le dimanche 20 février courant, M. Savre, professeur départemental d'agriculture, fera, à Cas-

telnan une conférence sur le sujet suivant : *Engrais chimiques; syndicat agricole.*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS FÊTES DU CARNAVAL

Billets d'aller et retour à prix réduits
A l'occasion des **Fêtes du Carnaval**, les billets d'Aller et Retour délivrés aux conditions du Tarif spécial A n° 9, les **19, 20, 21 et 22 février**, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du **23 février**.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 17 janvier 1887

Présidence de M. MALINOWSKI président

Présents à la séance :

MM. Malinowski, président; Laroussilhe, secrétaire général; Rougier, secrétaire des séances; Gary, secrétaire archiviste; Blanc; Delpérier; Girma; Bourrières; Valette; Paul de Fontenilles; Lebeuf.

M. le secrétaire général dépose les publications suivantes :

La Revue Horticole n° 389, novembre 1886. Annales du Musée Guimet. Tome 11^e et 12^e. Bulletin de la Société de Borda. 11^e année.

Bulletin de la Société des Lettres, sciences et arts de la Corrèze. 4^e trimestre.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse. 4^e, 5^e et 6^e livraisons.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. 78^e et 80^e livraisons.

Revue des langues romanes.

Mémoires de la Société des Lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Tome 11.

Journal des Bibliothèques populaires. Nos 241, 242.

Journal d'hygiène, nos 535, 536, 537, 538.

M. le Président donne lecture de la réponse à M. l'archevêque d'Albi au sujet de la décision qu'il a prise d'imposer à l'examen des jeunes prêtres de Lot-et-Garonne, des questions sur l'archéologie.

M. Malinowski, président, lit ensuite la première partie de son travail sur les relations de Jean XXII avec la Pologne et la Lithuanie.

M. de Fontenilles annonce, à ce sujet, que la bibliothèque vaticane publie en magnifiques volumes, l'inventaire des actes passés, des travaux effectués par les papes qui se sont succédés depuis Clément V. Il faut par suite espérer, dit-il, que nous pourrions voir sous peu l'inventaire des travaux effectués par Jean XXII. On y trouvera probablement des renseignements précieux sur notre histoire locale.

M. de Fontenilles émet le vœu que la Société littéraire de Figeac fasse des recherches sur la vie de Siriés, né en 1675, graveur, dont les œuvres ont été confondues avec celles de Benvenuto Cellini et qui fut nommé directeur des galeries ducales de Florence, sous le gouvernement du grand duc de Toscane, vers la fin du XVIII^e siècle. M. Malinowski demandera à ce sujet des renseignements à un professeur italien qui habite Pise et qui a déjà rendu quelques services à la Société des Études du Lot.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire des séances, G. ROUGIER.

Le Président, MALINOWSKI.

Séance du 31 janvier 1887

Présidence de M. MALINOWSKI, président

M. le secrétaire général donne lecture de la circulaire suivante, envoyée par la section de Figeac :

Figeac, le janvier, 1887.

Monsieur,

La Section littéraire, scientifique et artistique de Figeac s'efforce, depuis plusieurs années, de créer un Musée. Pour que le succès que mérite cette œuvre soit prompt et complet, elle a besoin que tous les amis du progrès intellectuel lui viennent en aide.

La section de Figeac vous sera reconnaissante, Monsieur, si vous daignez lui prêter votre utile concours, en nous faisant parvenir quelques spécimens des produits de votre commune (minéralogie, géologie, zoologie, entomologie, botanique, industrie) ou tous autres objets dignes de figurer dans un Musée.

Il sera tenu compte, dans le classement, de l'origine des échantillons et des noms des donateurs.

Les envois devront être adressés à M. Gustave Bazille, avocat à Figeac.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Directeur de la Section,

Président de la Commission du Musée, GUSTAVE BAZILLE.

M. Bourrières, présenté par MM. Malinowski et l'abbé Gary est admis comme membre résident de la Société des Études du Lot.

M. Rougier propose à la Société de souscrire à la publication faite par M. Daynard, membre de la Société, des *Chants populaires du Quercy*.

La Société décide qu'elle souscrit pour un exemplaire ordinaire, et pour un exemplaire de luxe.

M. Malinowski continue la lecture de son travail sur les relations de Jean XXII avec la Pologne et la Lithuanie. Déjà, dit-il, le pape Innocent IV avait noué des relations entre la cour de Rome et ces pays, mais c'est au pape Jean XXII

que fut réservé l'honneur de préparer l'union de la Lithuanie avec la Pologne.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, MALINOWSKI. Le secrétaire des séances, ROUGIER.

Pour les pauvres. — Les élèves du lycée de Cahors ont versé entre les mains de M. le Maire, la somme de 100 fr.

Cette somme vient s'ajouter à celle de 44 francs 50, versée il y a quelques jours et destinée à venir en aide aux familles les plus nécessiteuses de notre ville.

Quatre-Routes. — Le samedi, 12 février courant, vers les 10 heures 45 du matin, le sieur Louradour, Jacques, âgé de 56 ans, marié, aubergiste, demeurant aux Quatre-Routes, s'est jeté sous une voiture du train M. R. 2010 au passage à niveau numéro 100, près la station des Quatre-Routes. Il a été broyé et traîné sur un espace de 28 mètres environ par les voitures suivantes.

D'après l'enquête, il résulte que cet individu avait des idées de suicide qu'il est parvenu à mettre à exécution.

Mauroux. — La commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune de Mauroux, a distribué aux pauvres, la somme de 150 fr. provenant du bénéfice de la loterie tirée dimanche.

Gagnac. — Mercredi dernier, le sieur Bastide, facteur à Bretenoux, étant en tournée, se trouvait sur la route qui va de Bretenoux à Biars, lorsqu'il entendit crier derrière lui. Se retournant aussitôt, il aperçut un cheval attelé à une charrette qui s'était emporté. N'écouterant que son courage Bastide se précipita au-devant du cheval et parvint à l'arrêter juste au moment où la charrette allait verser dans le talus, qui descend jusqu'au bord de la Cère.

Monnaies ayant cours. — Voici la série des pièces ayant cours dans la circulation et le millésime à partir duquel elles sont acceptées en France :

France. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1864. — De 1 fr., 2 fr., 1866.

Suisse et Belgique. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 1866.

Grèce. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 1863.

Italie. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 1863.

Dans les pièces d'argent italiennes sont comprises les pièces du Piémont et celles de l'ancien royaume d'Italie.

Pour les pièces de 5 fr. des pays ci-dessus désignées, elles sont toutes admises.

Pièces d'or. — Les pièces d'or françaises sont toutes admises dans la circulation, à l'exception de celles de 5 fr. et de 10 fr. dont le millésime est antérieur à 1856.

Les pièces d'or de 5 fr., de 10 fr., de 20 fr., de 50 fr. et de 100 fr. des pays ci-après :

Belgique, Grèce, Suisse, Italie, y compris les pièces d'or de 10 fr. et 20 fr. du Piémont et celles de 20 fr. et de 40 fr. de l'ancien royaume d'Italie, sont toutes admises dans la circulation.

Sont également admises les pièces de 20 et 100 francs de la principauté de Monaco et celles de 10 fr. et 20 fr. de l'Autriche-Hongrie.

Hameau de Moulinbessou

(De notre correspondant particulier)

Accident évité. — Mercredi dernier, deux charretiers étaient occupés à transporter du bois près du Moulinbessou, sur le chemin d'intérêt commun; quand, à un détour, le conducteur de derrière, fut soudainement ahuri par les cris du cantonnier qu'il venait de rencontrer : Un cipède ! Un cipède ! ! Un cipède ! ! ! prenez garde à votre attelage, ne prenez pas peur; le conducteur ne comprenant rien à ces appellations plonge en vain son regard dans les profondeurs de l'horizon, en avant, à droite, à gauche et n'aperçoit rien, il tourne enfin son regard en arrière et voit un individu monté sur un vélocipède, mais il n'est plus temps de se garer, ni de rien dire, il rassure son jeune attelage de son mieux et attend avec anxiété. Son cœur bat à se rompre, car il voit que le bétail peut prendre peur, le renverser et renverser aussi l'imprudent vélocipédiste, qui aurait dû l'avertir d'assez loin pour qu'il pût se tenir sur la même main que le conducteur de devant, et, sans les cris du cantonnier, le vélocipède arrivait à l'improviste sur les talons du bétail, qui pouvait faire un écart et causer les accidents les plus graves. Heureusement, on en a été quitte pour la peur.

— A Lauzerte, lundi dernier, grande affluence de monde et de bestiaux de toute espèce; les cochons sont au cours ordinaire de 40 à 45 francs les 50 kilos.

— A Mauroux, mercredi, belle foire; le bétail est encore en baisse, les propriétaires vendent avec 30 fr. de perte la paire de bœuf de-

puis la foire dernière; les cochons, sont au cours ordinaire.

— Il a fait un temps magnifique pendant une quinzaine de jours, mais voici que depuis trois ou quatre jours, le temps s'est remis au froid, la température est très vive, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro; tout est grillé dans les jardins, les choux-fleur, les fèves et les plantes fourragères du printemps sont gelés, on ne sait que faire des brebis qui ne trouvent rien à manger; aujourd'hui, le sol est couvert d'une légère couche de neige, on aurait cru que le soleil qui se levait radieux, en aurait bientôt raison, mais voilà qu'il vient d'être obscurci par de gros nuages et le vent soufflant avec violence il se prépare une rude journée; beaucoup de personnes sont indisposées par le rhume.

— Comme pour atténuer les ravages du phylloxéra, on ne saurait user de trop de moyens; il est bon de faire connaître le système Laborie, qui, au moyen du badigeonnage avec un corps gras, huile, suif ou mauvaise graisse, permet de lutter avec avantage, avec de vieilles vignes quoique attaquées par le terrible puceron. On doit enlever les vieilles écorces, recouvrir les branches et le tronc jusqu'à terre, avec les corps gras en question; coucher même les branches en terre sous une couche de mousse ou de chiffons de laine imbibés d'acide phénique, arroser de 20 litres d'eau par litre d'acide phénique, quelques pelletées de terre et de foin et on obtient d'excellents résultats; on peut se procurer tous les détails nécessaires, en s'adressant, soit à l'inventeur, soit ici à votre serviteur qui a en main l'album et l'ouvrage de M. Laborie. Ceux qui voudraient faire le voyage d'Issendolus pourraient constater les succès qu'a obtenus M. l'abbé Pons. Il vaudrait encore mieux que quelque correspondant sérieux du *Journal du Lot* nous dise toute la vérité sans en rien omettre des essais de M. l'abbé Pons curé d'Issendolus.

— Il est bon d'être bien avec ses voisins, surtout à la campagne. Ces jours-ci, une nombreuse famille devait avoir des ouvriers un jour seulement, mais voilà que quatre de ces ouvriers sont obligés, pour finir le travail, de rester le lendemain; le pain s'avance, on est occupé on n'en fait pas d'autre, dans l'espoir d'en trouver à un entrepôt voisin. Le soir, le chef de la famille dit à l'un des ouvriers: si demain vous voulez déjeuner, vous pourrez aller voir s'il y a du pain chez X... le lendemain, il est répondu que la provision du sieur X... est épuisée; il faut en emprunter, et le pain est rare dans le village, mais on en trouve, parce que cette famille est bien avec ses voisins. Le lendemain il se présente M. Z... en disant: je ne trouve pas du pain à emprunter, personne n'en a. Vous pouvez aller chez un tel, qui en a, lui répond X... Oh! non, je n'irai pas, nous ne sommes pas bien; il me faudra donc me coucher sans souper.

— Aujourd'hui, foire à Miremont près Lauzerte, la semaine prochaine, nous donnerons les détails.

B...

Canton de Montcuq

(De notre correspondant particulier)

M. Lucien Bousquet, licencié en droit, est nommé notaire à Saax en remplacement de M. Lohméde démissionnaire en sa faveur.

— **Crime de faux.** — Le sieur A... de St-Pantaléon, a été conduit au parquet de Moissac sous l'inculpation de faux. Le sieur A. habitait depuis quelques mois la commune de Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne); c'est dans cette dernière localité qu'il a été arrêté à la suite d'une enquête faite par M. le juge de paix de Lauzerte. La justice recherche activement les complices de ce faussaire.

— **Vol d'église.** — Dans la journée du 25 janvier dernier, la porte de l'armoire de l'église de St-Laurent fut enfoncée et l'argent (cinq francs environ) qui se trouvait dedans fut volé. Le rumeur publique attribue ce crime à un mendiant étranger, que plusieurs personnes virent roder ce jour-là autour de l'église.

— **Foire de Montcuq.** — La foire du 14 février a été très belle; comme d'habitude, le foirail était garni de beaux attelages. Il y a eu quelques ventes mais à des prix peu élevés. Les cochons gras se sont vendus 43 fr. les 50 kil.

— **Foire du 15 à Figeac.** — Malgré le mauvais temps, beaucoup de monde à la foire. Les bœufs de boucherie se vendaient de 29,30 à 31 fr. suivant qualité.

Une baisse bien sensible sur les cochons gras. Ils se vendaient de 42 à 51 francs le quintal. Par contre, les cochons de lait se vendaient facilement de 30 à 35 fr. pièce.

Les veaux gras valaient de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 le kilo.

Les plus beaux moutons atteignaient 35 fr.

A la halle, peu de blé, qui se livrait à 3 fr.

80 le cinquième de l'hectolitre. Il y a donc hausse sur cette denrée.
Le maïs valait de 2 fr. 50 à 2 fr. 60; l'avoine 1 fr. 70; les haricots 2 fr. 50; les noix 1 fr. 50; les pommes de terre 1 fr. 10; les œufs 0 fr. 55 la douzaine.

La foire de Mauroux a été belle; il s'est fait quelques affaires sur les bœufs d'atelage. Les bœufs de boucherie se vendaient à raison de 27 à 28 fr. les 50 kilog., poids vif. Les porcs gras se vendaient 45 fr. les 50 kilog., poids vif. Les brebis n'étaient pas chères. La volaille se vendait de 40 à 60 c. la livre. Les œufs, 75 centimes la douzaine. La truffe 4 fr. la livre.

Brigandage. — Le nommé Serin, de Rayet, commune de Cassagne, (Aveyron) marchand de porcs, venait du Midi, où il avait effectué une vente assez importante. Il passa à St-Cernin, où avait eu lieu une foire, et, après avoir traversé le pont de Lincoo, il se dirigeait sur Réquista, lorsque, vers le milieu de la côte il fut accosté par deux individus, l'un de haute taille et de forte carrure et l'autre plus petit, mais extrêmement trapu et paraissant d'une force peu commune.

Le premier, sans rien lui dire, lui asséna sur la tête un coup de bâton qui le renversa et l'étourdit complètement. Dès que l'homme fut par terre, les deux malfaiteurs lui portèrent chacun encore un nouveau coup de bâton pour l'achever et, se penchant sur lui, tirèrent de ses poches un portefeuille contenant la somme de 4,500 fr., produit de sa vente au Languedoc. Le plus grand des deux brigands proposa même à son compagnon de jeter la victime dans un ruisseau voisin, mais l'autre répondit: « C'est inutile, va, il n'en reviendra pas ! »

Le malheureux Serin, après être resté un long moment sans connaissance, finit cependant par reprendre ses sens et se traîna comme il put jusqu'à Réquista où il arriva après avoir perdu beaucoup de sang. Cependant, les explications qu'il a données sont assez précises, pour que l'on espère que le parquet de Rodez ne tardera pas à mettre la main sur les deux bandits qui l'ont dévalisé et si indignement mis à mal.

Hôtelliers assassinant les voyageurs. — Prague, 13 février. — On vient de fermer l'hôtel Titschy, à Leitomyshl (ville de Bohême, sur la ligne de Koenig-Graetz à Zittau), et d'arrêter le propriétaire, sa femme et son fils.

Ces gens assassinaient les voyageurs qui descendaient dans leur hôtel. On a constaté jusqu'ici onze meurtres. En dernier lieu, c'était une jeune dame qui avait disparu. On la recherchait, lorsqu'une servante est venue dénoncer Titschy.

Il y a quelques temps, un jeune baron et un riche marchand de bestiaux, descendus dans l'hôtel en question, avaient disparu dans des circonstances inexplicables.

500 francs de cendres. — Rouen, 13 février. — Un fait curieux vient de se passer à Bellême.

Un habitant de cette commune avait jeté au feu, sans y prendre garde, avec un mauvais papier, un billet de banque de 500 fr. Quand il s'en aperçut, plusieurs minutes après, il retrouva son billet complètement en cendres.

Il put cependant retirer du brasier les restes informes et calcinés du papier qui avait été un billet de 500 fr. Il eut l'idée, en ramassant les cendres, de les adresser par la poste dans une boîte recommandée à M. le Directeur de la Banque de France qui vient de l'aviser du remboursement de la somme de 500 fr.

Le drame de la caserne du Château-d'Eau. — Un jeune soldat du 89^e de ligne, caserné au Château-d'Eau, à Paris, vient de se tuer dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Quelques soldats, attendant l'heure de l'appel l'autre soir, admiraient l'étalage d'un bazar du quartier, lorsque l'un d'eux, nommé D..., s'empara, en jouant, d'un petit carnet valant bien dix centimes.

Le commerçant s'en aperçut-il et prévint-il l'officier de garde, ou bien le soldat fut-il dénoncé par ses camarades? Toujours est-il que le lendemain un caporal et un soldat se présentèrent, vers huit heures du matin, dans la chambre où se trouvait D... Le caporal lui annonça que le capitaine, ayant eu connaissance du vol qu'il avait commis, lui avait infligé huit jours de prison et qu'il le ferait probablement passer en conseil de guerre.

— Mais je n'ai pas volé! s'écria le soldat; j'ai mis ça dans ma poche sans savoir ce que je

faisais. Le pauvre garçon sanglotait en jurant qu'il était victime d'une fatalité.

Puis, se levant, il suivit le caporal qui était venu le chercher pour le conduire en prison. On traversa la cour de la caserne et on arriva dans un long couloir situé au deuxième étage et dont les fenêtres donnaient rue de l'Entrepot. Au fond de ce couloir est la prison. Au moment où le caporal allait ouvrir la porte, D... se dégagea rapidement, avant qu'on ait pu le rattraper, courut vers une fenêtre, l'enjamba, et se tournant vers les hommes qui le poursuivaient, s'écria: « Adieu, amis, adieu, je ne suis pas un voleur ! »

Puis il se précipita, la tête la première, dans le vide. Le corps tomba sur un bec de gaz situé en face le numéro 4 de la rue de l'Entrepot, d'où il rebondit sur le sol. Le soldat avait le crâne ouvert, le bras droit et la jambe gauche cassés.

Des mendiants qui, tous les matins stationnent devant une porte de la caserne en attendant l'heure de la soupe, coururent à lui et le transportèrent à la caserne.

Un médecin-major lui donna les premiers soins et ordonna son envoi à l'hôpital militaire, faubourg Saint-Martin.

L'infortuné, lorsqu'il put parler, demanda à voir son capitaine avant de mourir. Cet officier se rendit aussitôt à l'hôpital et une scène pleine d'émotion eut lieu alors.

D... raconta à son chef comment il avait, sans même y prendre garde, mis le carnet dans sa poche. Il était un peu gris et ne savait pas bien ce qu'il faisait. Il avait mieux aimé se tuer que de passer pour un voleur.

— Mon capitaine, ajouta-t-il, je vous en supplie, dites moi que je suis innocent et je mourrai tranquille.

L'officier, très ému, pour toute réponse serra la main du soldat, qui, peu d'instant après rendit le dernier soupir. D... était originaire de Rouen; il était de la classe 1882, qui doit être libérée cette année.

Horrible assassinat. — Voici quelques détails sur un crime épouvantable qui a été commis à Cavailon (Vaucluse).

Le sieur Joseph Laville, âgé de 42 ans, marié et père de quatre enfants, demeurant dans la rue de la Gendarmerie, avait voué à sa fille aînée, Rosalie, âgée de 18 ans, une haine violente pour des motifs que nous ne pouvons relater ici.

Jeudi matin, vers six heures et demie, profitant de ce qu'il était seul avec elle, ce père dénaturé lui passa un mouchoir autour du cou et l'étrangla.

Après l'avoir traînée dans la cave de la maison, il la jeta au fond d'un trou pratiqué vers la muraille.

Il fit alors brûler du souffre sur le corps de sa fille, et quand il fut bien assuré que cette dernière était bien morte, il prit la fuite.

Jusqu'à présent, on n'a pu trouver sa trace. Le parquet d'Avignon, mandé aussitôt par dépêche, vient d'arriver ici.

Cet horrible assassinat a causé une vive émotion parmi la population de Cavailon.

Bibliographie

UNE BONNE FORTUNE

Nos lecteurs ont certainement remarqué depuis quelque temps, à la vitrine des libraires ou dans l'étalage des marchands de journaux, d'élégants petits volumes, sur la couverture bleue desquels se lisent ces mots: « Nouvelle Bibliothèque populaire à dix centimes »; et beaucoup d'entre eux, sans doute, se sont demandé: « Qu'est-ce que cela ? »

Cela, c'est une tentative littéraire neuve, hardie, intéressante, et qui obtiendra, croyons-nous, un éclatant succès.

Vulgariser les productions les plus remarquables de la littérature tant ancienne que moderne, française qu'étrangère; pour cela, publier des volumes d'un prix si minime qu'ils soient à la portée de toutes les bourses, en un mot donner le moyen de connaître parfaitement et de posséder, presque sans dépense, toutes les productions de l'esprit à ceux qui n'ont ni le loisir de tout lire, ni la possibilité de tout acheter; ne jamais rien publier qui soit contraire aux mœurs; voilà, résumé en quelques mots, le programme de la « Nouvelle Bibliothèque populaire ».

Si l'idée première est bonne, la mise en œuvre ne l'est pas moins. Ils sont fort bien compris, ces petits volumes. Leurs 32 pages contiennent presque autant de matière que 100 pages d'un volume ordinaire; et pourtant, le caractère est si bien choisi, l'impression si soignée que leur lecture n'est nullement fatigante. Le papier est bien glacé, la couverture illustrée avec goût. Bref, la forme est des plus satisfaisantes.

Que dire du fond? C'est une véritable bonne fortune que de pouvoir acquérir, pour deux sous, les lettres de Louis XVI, ce recueil d'une telle rareté que seuls quelques bibliophiles le connaissent et le possèdent; les Contes fantastiques d'Hoffmann; les Nouvelles de Charles Noddy; les Chroniques du Languedoc, de Frédéric Soulié; l'Eloge du général Drouot, le chef-d'œuvre du R. P. Lacordaire; pour deux sous, les Histoires mystérieuses d'Edgar Poë; les Poésies d'André Chénier; les Nouvelles de Tourguenef et Dostoïevski, ces maîtres de la littérature russe, si fort à la mode en ce moment. Et que

de promesses encore pour l'avenir! L'Histoire des variations, de Bossuet; l'Évangéline de Longfellow; les Récits californiens de Bret Harie; les discours de Mgr Darboy; Macbeth de Shakespeare; le Pape de Joseph de Maistre... Il faudrait tout citer.

Il n'est pas un ami des lettres qui n'ait rêvé, un beau matin, qu'une bonne fée lui apparaissait et lui disait: « Je t'apporte les meilleures, les plus parfaites productions de l'esprit humain. Etends la main et prends ! » — Eh bien, la « Nouvelle Bibliothèque populaire » ressemble un peu à cette bonne fée-là.

Aussi lui souhaitons-nous de grand cœur bienvenue et bon succès. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler d'elle à nos lecteurs.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 12 février 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — M. Edouard Hervé. — Affaires de Massouah. — L'artillerie russe. — Beaux-Arts: « L'Épopée ». — Exposition d'œuvres d'art au cercle artistique et littéraire. — Caran d'Ache. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus. — Gravures: M. Edouard Hervé. — Orient: La côte d'Afrique de la mer Rouge. — Artillerie russe. — Beaux-Arts: « Avant la fête ». — « L'Épopée », par Caran d'Ache. — Le théâtre des ombres au cabaret du « Chat-Noir ». — Portrait de M. Caran d'Ache. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 février 1887. — Les héritiers de Jeanne d'Arc, par Frédéric Dillaye. — Vieux chêne, sonnet, par Daniel Sivet. — L'Irlande, par A. Genevay. — La puce, par P. Contrastin. — Mode, élégance et bon goût en Europe, par Luciole. — Une œuvre d'Holbein, par B. M. — La science en famille, par Louis Balazard. — La fille de Dostoi, par Henri Gréville. — Chronique, Causerie de quinzaine. — La Ganipote, par A. Blanchecotte. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par A. Sandoz, A. Kauffmann, A. L. Clément, F. Merril, J. Geoffroy, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA VOLIÈRE, Revue illustrée d'Acclimatation en France et à l'Étranger. Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois. Abonnements pour tout le pays: 8 fr. par an. Wallon, administrateur-éditeur, à Vichy (Allier). — Bureaux à Paris, 11, rue Joquelet. — Sommaire du 15 février 1887. — Le Bouvreuil. — Polissé Gaultier. — La Société d'Ornithologie française. — P. Pélicot. — Revue horticole: note sur les Tritoma. J. Nicolas. — Nouvelle hydro-mère. — Société française d'Ornithologie. — Don Quichotisme. E. Faure. — Notre gravures: le Cygne chanteur et le Cygne à cou noir. — Mémoire d'une Perruche. Germain Picard. — Chronique Ornithologique. J. Nicolas. — Le Coq de Saintonge. Ch. Lahaye. — Les Secrets de la basse-cour. N. Masson.

LA MÈRE ET L'ENFANT, Journal mensuel illustré de la première enfance. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 2. (Février 1887). — Causerie du docteur: Santé de jeunes filles et Santé de jeunes femmes, par le docteur Caradec. — Hygiène infantile. L'hygiène et l'éducation des cinq sens, par le docteur G. Lefebvre. — Les Méfaits de la pâtisserie, par le docteur Fonsagrives. — Hygiène et éducation physique de la seconde enfance: Période de six à douze ans. — Médecine maternelle: Les convulsions de l'Enfance, par le docteur G. Decaisne. — La diphtérie, par le docteur J. F. — Chirurgie maternelle: Les blessures des enfants, par le docteur Crimail. — Chronique. — Nounou, par A. Daudet.

BOURSE. — Cours au 16 fév.

3 0/0	77 80
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	81 70
4 1/2 0/0 ancien	104 37
4 1/2 0/0 1883	106 70

Dernier cours du 16 fév.

Actions Orléans	1,297 50
Actions Lyon	1,220 00
Obligations Orléans 3 0/0	382 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	303 00
Obligations Lombardes (jouissance...)	304 10
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	333 50

HERNIES

Que font les médecins pour conjurer cette plaie sociale qui tue souvent ses victimes après les avoir torturées toute leur vie? — Que pourraient-ils faire? — Et d'abord la hernie est-elle curable? — Quels sont les moyens à employer pour en obtenir la guérison et arriver à se passer du bandage? — Telles sont les questions que le Dr Choffé, ex-médecin de marine, a résolues dans ses *Causeries Médicales* dont la 16^e édition vient de paraître.

C'est un guide précieux pour les personnes atteintes de cette affection et je suis heureux d'annoncer à nos lecteurs que cet excellent ouvrage de 350 pages sera expédié gratuitement et sous enveloppe, à tous ceux qui joindront à leur demande 60 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi. — Ecrire au Dr CHOFFÉ, 27, quai Saint-Michel, Paris.

Dr SANDREAU.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les exès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{en}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}.

Variétés

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Fin.)

Art. 63. — Tout directeur d'école privée actuellement existante devra, dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, faire savoir à l'inspecteur d'académie si son école doit être classée parmi les écoles maternelles, primaires ou primaires supérieures. Il lui adressera, en même temps, ses diplômes, son casier judiciaire, et lui indiquera s'il appartient à une association religieuse. Les mêmes pièces et indications sont exigées de ses instituteurs adjoints.

Le bulletin du casier judiciaire sera délivré gratuitement à toute personne qui sera obligée de le produire en exécution du présent article.

Art. 64. — Les conseils départementaux seront organisés dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi. Ne seront admis à prendre part aux élections que les instituteurs et institutrices publics titulaires en exercice et munis du brevet de capacité.

Art. 65. — Les délégations cantonales seront intégralement renouvelées dans les deux mois qui suivront la constitution du conseil départemental.

Art. 66. — Jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement militaire, l'engagement de se vouer pendant dix années à l'enseignement, prévu par les articles 79 de la loi du 15 mars 1850 et 20 de la loi du 27 juillet 1872, ne pourra être réalisé que dans les établissements d'enseignement public.

Néanmoins, les instituteurs privés qui auront contracté l'engagement décennal avant la promulgation de la présente loi, continueront à jouir de la dispense du service militaire, en se conformant aux prescriptions de l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872.

Art. 67. — Dans le cas où la laïcisation rendrait nécessaire l'acquisition ou la construction d'une maison d'école, il sera sursis à l'application du paragraphe 1^{er} de l'article 18 de la présente loi, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à l'établissement de l'école, en exécution des articles 8, 9 et 10 de la loi du 20 mars 1883 et de la loi du 20 juin 1885.

TITRE VI

DISPOSITIONS SPÉCIALES A L'ALGÉRIE ET AUX COLONIES

Art. 68. — La présente loi, ainsi que la loi du 16 juin 1881 sur les titres de capacité, l'article 1^{er} de la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité et la loi du 28 mars 1882, sont applicables à l'Algérie, à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion.

Des règlements d'administration publique détermineront, toutefois, les conditions de cette application et statueront sur les mesures transitoires auxquelles elle devra donner lieu.

En Algérie, les attributions conférées au préfet par les articles 27, 28, 29 et 31, sont maintenues au recteur de l'académie d'Alger.

Les délais pour la laïcisation des écoles publiques seront fixés par simples décrets pour l'Algérie et les colonies ci-dessus désignées.

De simples décrets statueront également, pour ce qui concerne l'Algérie, sur la création et l'organisation des écoles destinées à répandre l'instruction primaire française parmi les indigènes, et sur la faculté d'employer, dans les diverses écoles, des maîtres et maîtresses indigènes.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 octobre 1886.

JULES GRÉVY.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes,

RENÉ GOBLET.

(Voir les numéros du 25 novembre, des 7, 9, et 11 décembre, du 29 janvier, des 4^{er} et 5 février).

Contre la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le Corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix: 2 francs.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Établissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste
à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXÉVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 40; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

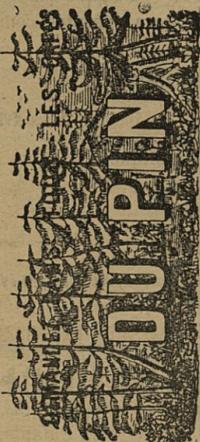
EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Saprin forment essentiellement

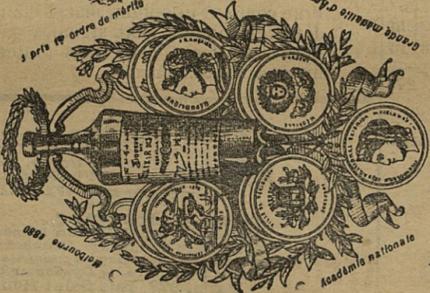
la base.

Il n'est pas et ne vaut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

64 RÉCOMPENSES, 4^e PRIZ
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX 1875-1876-1877-1878-1879 CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SIROP PHÉNIQUE

de VIAL, Pharm. à Paris

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.

DÉPOT : Toutes Pharmacies

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

DENTS & DENTIER

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONIE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie} ÉDITEURS

de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Émaux, Étoffes, Gravures en Écaille, etc.

Payable CINQ FRANCS par mois TRÈS-FAVORABLEMENT. ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

1887

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTON ET FILS

1887

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Darcour, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Glusson, membre de l'Institut; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, directeur de l'Institut; J. Liouville, directeur de l'École des langues orientales; E. Michx, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison
1 franc

Payables à raison
de 10 francs par mois

Chaque volume broché
25 francs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PEANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 4^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série